

**World Vision Mali**

**Department des Operations**

**Mali Integrated Water, Sanitation and**

**Hygiene Program (MIWASH)**

**Dossier de consultation pour les études de faisabilité, les études techniques l’élaboration du DAO, assistance pour la passation de marche, le contrôle et la supervision relatifs aux travaux de réalisation de six (6) adductions d’eau sommaires / systèmes d’hydrauliques villageoise autonomes munis de systèmes de chloration et six (6) adductions d’eau pour les périmètres maraichers dans les cercles de Koro, Bankass, Bandiagara , régions de Bandiagara au compte de l’année fiscale 2024**

Maître d’Ouvrage : World Vision Mali

Financement: World Vision

 **Aout 2024**



**REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES**

**Dossier de consultation pour les études de faisabilité, les études techniques l’élaboration du DAO, assistance pour la passation de marche, le contrôle et la supervision relatifs aux travaux de réalisation de six (6) adductions d’eau sommaires / systèmes d’hydrauliques villageoise autonomes munis de systèmes de chloration et six (6) adductions d’eau pour les périmètres maraichers dans les cercles de Koro, Bankass, Bandiagara , régions de Bandiagara au compte de l’année fiscale 2024**

**1- Objet de l’appel d’offres**

L’objectif de la présente mission est la réalisation des études de faisabilité, les études techniques l’élaboration du DAO, assistance pour la passation de marche, le contrôle et la supervision relatifs aux travaux de réalisation de **six (6) adductions d’eau sommaires / systèmes d’hydrauliques villageoise autonomes munis de systèmes de chloration et six (6) adductions d’eau pour les périmètres maraichers dans les cercles de Koro, Bankass, Bandiagara, régions de Bandiagara au compte de l’année fiscale 2024**

**2- Critères d’éligibilité**

 Le présent appel d’offre s’adresse aux cabinets ou bureaux d'études et de contrôle, de droit Malien en règle vis-à-vis de l’administration, préalablement sélectionnés.

**3- Type de marché**

#### Le présent marché est à prix global et forfaitaire et en hors taxes.

#### 4- Pièces constitutives du dossier

Les documents constituant le présent dossier d’appel d’offres sont les suivants :

1. La lettre de soumission
2. Le présent règlement particulier d’appel d’offres
3. Les TdR du mandat
4. Le modèle de contrat
5. Tout additif, modification ou erratum transmis par courrier
6. Annexes :
* *Modèle de lettre de soumission ;*

**5- Contenu de la soumission**

1. la lettre de soumission dûment remplie et signée ;
2. les pièces administratives, telles que spécifiées au point 7 du présent RPAO ;
3. la proposition technique du soumissionnaire ;
4. les termes de référence paraphés et signés ;
5. le devis estimatif dûment rempli et signé ;
6. le modèle de contrat paraphé et signé

**6**- **Allotissement**

Le marché est constitué en deux (02) lots distincts énumérés dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **No** | **Cercle** | **Commune** | **Communauté** | **Type d'infrastructure** | **Commentaires** | **Allotissement** |
| **1** | Bankass | Bankass | Barapiri Hameau de Koyentombo | **SHVA** | **Eau de boisson** | **Lot 1** |
| **2** | Bankass | Bankass | Ogoténa | **SHVA** | **Eau de boisson** |
| **3** | Bankass | Bankass | Bankass | **SHVA** | Périmètre Maraicher |
| **4** | Koro | Youdiou | Tourou | **SHVA** | **Eau de boisson** | **Lot 2** |
| **5** | Koro | Dougoutene II | Djidia | **SHVA** | **Eau de boisson** |
| **6** | Koro | Barapireli | Barapireli | **SHVA** | Périmètre Maraicher | Lot 3 |
| **7** | Koro | Barapireli | Anakanda | **SHVA** | Périmètre Maraicher |
| **8** | Koro | Barapireli | Sogou-Yaguem | **SHVA** | Périmètre Maraicher |
| **9** | Bandiagara | Wadouba | Kadialy | **SHVA** | **Eau de boisson** | **Lot 4** |
| **10** | Bandiagara | Doucombo | Dionboley | **SHVA** | **Eau de boisson** |
| **11** | Bandiagara | Wadouba | Goundoli-Dogon | **SHVA** | Périmètre Maraicher | Lot 5 |
| **12** | Bandiagara | Wadouba | Gongo | **SHVA** | Périmètre Maraicher |

**7- Présentation des offres**

Le soumissionnaire doit présenter son offre en trois (03) exemplaires dont un original et deux copies (porter la mention « original » ou « copie » selon le cas).

La soumission sera présentée de la façon suivante :

**Première enveloppe** : << Offre Administrative et technique>> + Nom du soumissionnaire. Elle contiendra :

* la lettre de soumission dûment remplie et signée ;
* une copie légalisée du certificat d’inscription au registre de commerce ;
* une copie légalisée de l’attestation de la chambre de commerce prouvant que le soumissionnaire est à jour dans le versement de ses cotisations ;
* une copie légalisée de l’agrément, dans le domaine de l’hydraulique ;
* une attestation de situation fiscale (ASF) ;
* une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
* le modèle de contrat paraphé et signé.
* l'organisation que le soumissionnaire compte mettre en place pour conduire la mission ;
* l’identification des moyens humains et matériels que compte mobiliser le soumissionnaire. Le soumissionnaire présentera le CV détaillé et copie du diplôme du personnel essentiel affecté à la mission (chef de mission, sociologue, hydrogéologue, topographe, hydraulicien) et une copie de la carte grise du matériel roulant ;
* les références techniques du cabinet, au cours des trois (3) dernières années ;
* les termes de référence paraphés et signés.

Deuxième enveloppe : << Offre financière>> + Nom du soumissionnaire.

Elle contiendra :

* le devis quantitatif estimatif dûment rempli, signé et cacheté.

**La Troisième enveloppe** : elle contient les deux premières enveloppes et doit être scellée et cachetée à la cire. Elle portera les indications suivantes :

En haut :

Appel d’offre pour Dossier de consultation pour les études de faisabilité, les études techniques et l’élaboration du DAO relatifs aux travaux de :

* Réalisation de six (6) AES/SHVA munis de systemes de chloration
* Réalisation de 6 Systèmes hydrauliques pour les périmètres maraîchers

**A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement des offres.**

Au centre :

**A Monsieur le Directeur des Affaires Financières et des Services de Soutien**

Ces indications doivent être non identifiables, dactylographiées ou imprimées sur feuille A4 à l'ordinateur.

**8** - **Dépôt de soumission**

Les propositions présentées conformément aux dispositions du point 7 ci-dessus, devront être déposées au Bureau National de World Vision Mali sis à Badalabougou, face Palais de la Culture (Rue 56, Porte 403) au plus tard le ….. aout 2024 à 10 heures.

Le maître d’ouvrage peut dans des circonstances exceptionnelles et à sa discrétion, proroger la date limite de remise des propositions en publiant un rectificatif. Les droits et obligations du maître d’ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initialement arrêtée seront régis par la nouvelle date limite.

**9-** **Ouverture des soumissions**

L’ouverture des soumissions aura lieu le …..aout 2024 à 10H30. Dans les locaux de World Vision Bureau National.

Il sera procédé en séance publique à l’ouverture des offres et à la vérification de la conformité des pièces qui y figurent.

**10-**  **Analyse des offres**

Une commission technique procédera à l’analyse et à la notation des offres en l’absence des représentants des soumissionnaires.

**L’offre technique sera notée sur 60 points**. Toute offre qui n’aura pas obtenu une note technique supérieure ou égale à 40/60 sera rejetée.

Les offres techniques seront notées sur 60 et évaluées selon la grille arrêtée à cet effet :

* Moyens matériels : 15 points ;
* Personnel proposé pour l’exécution du mandat : 25 points ;
* La méthodologie, le planning et l’organisation proposés : 10 points ;
* Références du soumissionnaire dans la conduite de mandats similaires : 10 points

**Analyse des offres financières**

Les offres financières seront notées sur 40 points. Seules les offres financières des soumissionnaires ayant totalisé un nombre de points égal ou supérieur à 40 points pour l’offre technique seront évaluées.

Le soumissionnaire proposant après vérification et éventuellement correction, l’offre la plus avantageuse, (la moins disante qui se trouve dans la fourchette) aura une note de 40/40. La note des autres offres non éliminées sera calculée selon la formule suivante :

Note financière = Offre moins disante x 40

 Offre soumissionnaire

**11- Eclaircissement**

La commission se réserve le droit de demander aux soumissionnaires toute précision ou toute explication destinée à lui permettre de porter une appréciation sur l’ensemble des documents joints à la soumission.

Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements au plus tard 7 jours avant la date de dépôt des offres.

Les demandes d’éclaircissement doivent être expédiées à l’adresse suivante :

« Services des Approvisionnements, World Vision Centre de Services Bamako – A l’attention de Monsieur Abary Mounkoro ou son intérimaire ».

**12-  Adjudication du Marché**

Après notation, la commission technique effectuera un classement des notes finales (de la plus grande à la plus petite).

La note finale est obtenue par addition des deux notes, technique (N) et financière(F).

Le soumissionnaire qui aura la note finale la plus élevée sera retenu comme adjudicataire provisoire.

Si un même bureau d’études se retrouve premier sur la majorité des lots, World Vision étudiera la possibilité de lui attribuer ou non tous ces lots. Un des critères d’appréciation serait les performances intérieures du bureau d’études dans l’exécution des missions similaires avec World Vision.

**Article 13- Approbation du marché**

**L’adjudication sera définitive après l’avis de non objection du Directeur National de World Vision Mali.**

**Article 14 Annulation de la consultation**

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel d’offres sans encourir de responsabilité à l’égard des soumissionnaires affectés par sa décision, ni d’obligation de les informer des raisons de sa décision.



**TABLE DE MATIERES**

1 INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL 12

2 OBJECTIF DE LA MISSION 14

3 REPARTITION DES ETUDES EN LOTS 14

4 RESULTATS ATTENDUS 14

5 ACTIVITES : 15

a. Volet A : Etudes Socio-économiques 15

b. Volet B : Lèves topographiques 16

c. Volet C : Etudes techniques 17

d. Volet D : Elaboration DAO 17

e. **Volet E**: **Assistance lors de la passation** ………………..………………………… 18

6 OFFRE DU Prestataire 19

7 SOURCE DE FINANCEMENT 19

8 UTILISATION DES RAPPORTS 19

9 MODALITES DE PAIEMENTS 19

10 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES 19

11 COÛTS DES PRESTATIONS 19

12 DEROULEMENT DE LA MISSION 19

13 DELAI D’EXECUTION 19

14 RAPPORTS 20

15 EQUIPE DU PRESTATAIRE 20

# 1 INTRODUCTION ET CONTEXTE GENERAL

World Vision est un partenariat international chrétien à but non lucratif dont la mission est de travailler avec les pauvres et les opprimés en vue de promouvoir un développement durable et transformationnel à la base qui met l’accent sur les besoins et le bien-être des familles et des enfants en particulier.

L’approche de développement de World Vision est basée essentiellement sur les principes de concentration des ressources dans une zone bien déterminée socialement et géographiquement. Cette approche vise à développer et entretenir une coopération fructueuse, développer un sens de solidarité et maintenir la cohésion communautaire.

La question importante d’approvisionnement en eau, d’assainissement et d’hygiène est un des aspects privilégiés sur lesquels World Vision porte une attention particulière. A ce titre, World Vision est engagée avec la Communauté Internationale en vue d’atteindre d’ici 2030, l’objectif de la couverture universelle d’accès à l’eau potable et aux infrastructures d’assainissement de base dans une trentaine de pays en Afrique dont le Mali.

Dans le cadre de la réponse d’urgence aux populations affectées par la crise World Vision à travers son bureau de réponse intervient dans les régions centres et nord du Mali avec des beaucoup de projets dont le projet « Approche Humanitaire Intégrée au Mali (IHAM) », financée par le Bureau de l’assistance Humanitaire (BHA) ».

C’est dans ce cadre que qu’il est prévu courant cette année 2024 la réalisation d’infrastructure d’accès à l’eau potable et des périmètres maraichers dans la région de Bandiagara au Mali.

Les présents termes de références (TDRs) portent sur la mission des études de faisabilité, les études techniques l’élaboration du DAO, assistance pour la passation de marche, le contrôle et la supervision relatifs aux travaux de réalisation de douze(12) adductions d’eau sommaires / systèmes d’hydrauliques villageoise autonomes munis de systèmes de chloration(Pour les infrastructure d’eau de boisson) dans les cercles de Koro, Bankass, Bandiagara, régions de Bandiagara au compte de l’année fiscale 2024

La liste des communautés se trouve dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **No** | **Cercle** | **Commune** | **Communauté** | **Type d'infrastructure** | **Commentaires** | **Allotissement** |
| **1** | Bankass | Bankass | Barapiri Hameau de Koyentombo | **SHVA** | **Eau de boisson** | **Lot 1** |
| **2** | Bankass | Bankass | Ogoténa | **SHVA** | **Eau de boisson** |
| **3** | Bankass | Bankass | Bankass | **SHVA** | Périmètre Maraicher |
| **4** | Koro | Youdiou | Tourou | **SHVA** | **Eau de boisson** | **Lot 2** |
| **5** | Koro | Dougoutene II | Djidia | **SHVA** | **Eau de boisson** |
| **6** | Koro | Barapireli | Barapireli | **SHVA** | Périmètre Maraicher | Lot 3 |
| **7** | Koro | Barapireli | Anakanda | **SHVA** | Périmètre Maraicher |
| **8** | Koro | Barapireli | Sogou-Yaguem | **SHVA** | Périmètre Maraicher |
| **9** | Bandiagara | Wadouba | Kadialy | **SHVA** | **Eau de boisson** | **Lot 4** |
| **10** | Bandiagara | Doucombo | Dionboley | **SHVA** | **Eau de boisson** |
| **11** | Bandiagara | Wadouba | Goundoli-Dogon | **SHVA** | Périmètre Maraicher | Lot 5 |
| **12** | Bandiagara | Wadouba | Gongo | **SHVA** | Périmètre Maraicher |

# 2 OBJECTIF DE LA MISSION

L’objectif de la présente mission est l’élaboration du Dossier de consultation pour des études de faisabilité, les études techniques l’élaboration du DAO, assistance pour la passation de marche, le contrôle et la supervision relatifs aux travaux de réalisation de douze(12) adductions d’eau sommaires / systèmes d’hydrauliques villageoise autonomes munis de systèmes de chloration(Pour les infrastructure d’eau de boisson) dans les cercles de Koro, Bankass, Bandiagara , , régions de Bandiagara et au compte de l’année fiscale 2024.

La mission couvrira également l’assistance au Maitre d’Ouvrage lors de la passation du contrat des travaux notamment à la phase d’appel d’offres en donnant les réponses adéquates des entreprises soumissionnaires sur les options technologiques arrêtées suite à ces études ainsi que la surveillance et le contrôle technique lors de l’exécution des travaux.

# 3 RESULTATS ATTENDUS

Afin d’atteindre les objectifs ci-dessus, le prestataire doit assurer les prestations des cinq volets suivants :

**Volet A**: Etudes Socio-économiques (études des besoins en eau y compris l’éventualité des besoins pour la petite irrigation, capacité des communautés à prendre en charge les coûts et la gestion de l’ouvrage hydraulique solaire) ;

**Volet B et C:** Etudes Techniques (Etudes topographiques, définition des ressources en eau, conception du réseau, calcul des différents ouvrages et équipements dans les centres concernés).

**Volet D** : Elaboration des différents DAO

**Volet E** : Assistance lors de la passation du marché des travaux, Surveillance et Contrôle des travaux

# 4 ACTIVITES :

## a. Volet A : Etudes Socio-économiques

Le Prestataire doit entreprendre des enquêtes sur le terrain afin de déterminer/confirmer le nombre de personnes qui vivent actuellement dans chacune de ces communautés des cercles de Koro, Bandiagara. Vérifier les derniers recensements à travers les informations disponibles auprès des autorités locales ou administratives. Une analyse critique de ces recensements sera établie au besoin par le Prestataire afin de mieux définir le nombre de personnes qui seront touchées par ces interventions. Cette enquête doit aboutir à la définition :

* de la situation géographique du quartier et celle des quartiers environnants,
* la distribution de la population par secteur, par sexe et par âge,
* des groupes ethniques,
* des taux d'accroissement des populations,
* expériences en matière de gestions communautaires,
* revenus de la population
* du principe de la vente d’eau
* processus de prise de décision dans la gestion des biens communautaires et la place de la femme dans les prises de décision,
* du nombre et du type de bétail,
* des caractéristiques professionnelles et économiques de la communauté,
* de l’importance du marché local sur la vie économique du village,
* des services publics présents dans le village (école, dispensaire, marché etc.)
* des problèmes d’hygiène et d’assainissement du centre y compris toutes les maladies liées à la consommation de l’eau (voir les statistiques existantes au centre de santé par exemple),
* des différentes utilisations de l’eau et la quantification des volumes (étude de consommation),
* de la participation de la femme dans la gestion et l’utilisation des infrastructures (bornes fontaines, abreuvoirs, etc..),
* des problèmes actuels de maintenance et de gestion des points d’eau,
* de tous autres facteurs pertinents qui ont rapport avec les points d’eau et leur gestion.

Le Prestataire procédera à l’analyse détaillée des besoins actuels en eau par rapport à la population actuelle et future et par rapport à la typologie de l’habitat actuel (structure de l’habitat du quartier).

Les prévisions des taux de croissance des besoins en eau seront envisagées (probable, minimum, maximum) en tenant compte de la politique nationale de l’eau au Mali en ce qui concerne les horizons de programmation.

Le Prestataire doit préparer une étude économique qui devra faire ressortir les prix de production de l’eau dans les centres et la capacité des populations à payer l’eau sur la base des résultats des études socio-économiques.

Le prix de l’eau devrait en toute logique, permettre :

* d’assurer la fourniture d’eau potable, même aux populations à faible revenu,
* de couvrir les charges d’exploitation,
* de maintenir les installations en bon état de marche,
* de dégager une marge pour le renouvellement des installations,
* de garantir la viabilité du système.

Dans le cadre de ce projet le Prestataire doit déterminer les coûts d’investissements liés au système dans chaque communauté.

Cette étude devrait permettre d’estimer les ventes prévisionnelles (volume d’eau à livrer, tarification de l’eau) et estimer la rentabilité de l’ensemble du projet.

L’analyse cherchera à mesurer si les dépenses restent compatibles avec les recettes.

## Volet B : Lèves topographiques

Les levés topographiques à conduire seront complets et seront conduite comme suit :

* Levé topographique par polygonation : Le Prestataire doit au préalable drafter le croquis du village et du CS COM ilot par ilot en ressortant toutes les voix du village ou du siteétablir une polygonale constituée de stations fermées bouclant l’ensemble du village.
* Conduire le levé des points de détail permettant la vue globale du plan de masse du village ou du site.
* Analyser et traiter les données topographiques pour l’établissement d’un plan de masse du village/site ressortant les lignes de niveau et cote topographique. Les ilots, les voix d’accès, les ouvrages existants et les centres sociaux de basse doivent être matérialisés

Le plan de masse du village/site doit être réalisé sous format dwg à l’échelle 1/1000 avec le logiciel Covadis Topo sous Autocad et soumis pour appréciation du Maitre d’Ouvrage.

## Volet C : Etudes techniques

Ces études se baseront sur les informations hydrauliques disponibles avec les Directions Régionales de l’Hydraulique de Koutiala, Bankass, Nioro et de Koulikoro

 (SIGMA) ; des fiches des puits et des forages, de la variation temporelle des nappes, des informations tirées des essais de pompage conduits et des informations sur la qualité physico-chimique des eaux.

Le Prestataire doit dimensionner en fonction de la Hauteur Manométrique Totale (HMT), du débit d’exploitation (supérieur ou égal a 7 m3/h) et les besoins à couvrir des populations, la puissance nominale de la source d’énergie, de la pompe et toutes les protections électriques y compris la mise à la terre et la protection contre la foudre.

Il est a rappelé au prestataire que chaque ouvrage doit être conçue avec l’énergie renouvelable, notamment le solaire qui remplacera le groupe électrique existant.

Le Prestataire doit prévoir toutes les installations nécessaires, les dimensionner et les quantifier :

* la source d’énergie ;
* l’abri;
* les clôtures (grillage), supports de fixation ;
* Le lampadaire ;
* les robinets de puisage, robinetterie et génie civil ;
* le réseau additionnel de distribution d’eau
* Unité de chloration ;
* et autres accessoires indispensables non énumérés.

Impliquer les autorités locales notamment les maires et le Maître d'Ouvrage dans la mise en œuvre de ces activités.

Les plans détaillés de ces installations, de la source d’énergie, de la tête de forage et l’ensemble des accessoires seront exigés.

Les plans seront donnés aux échelles définies ci-dessous.

Le Prestataire doit entreprendre des levés topographiques nécessaires du village ou du site. Ces levés doivent inclure les emplacements de tous les ouvrages (forages à exploiter, bornes fontaines, rampe etc…

Le Prestataire doit calculer sur la base des critères de dimensionnement :

* les débits et les pressions dans le réseau,
* les diamètres des conduites,
* les pressions statiques et dynamiques,
* les vitesses de l’eau dans les conduites,

Il doit préparer les documents topographiques (échelles 1/1000 pour le réseau d’AEP). Pour les plans détaillés des ouvrages qui feront partie des documents du DAO pour la réalisation des travaux par une entreprise, ils devront être présentés à l’échelle 1/50.

Un plan de masse sommaire côté à l’échelle 1/2000, sera fourni. Il fera ressortir les points hauts du village/ou du site, les bâtiments publics et privés d’importance, les points d’eau existants, mosquées ou églises, écoles, dispensaires, marchés, etc.

Pour ce faire, le dossier d’appel d’offres (DAO) comprendra :

* les cahiers de prescriptions spéciales (CPS) ;
* les cahiers des prescriptions techniques (CPT) ;
* le cadre de bordereau des prix ;
* le cadre des devis estimatifs ;
* Annexes.

En outre le bureau d’études (BE) remettra un devis confidentiel au Maître d'ouvrage utilisant les prix actualisés pour les travaux analogues dans les régions concernées qui doit inclure les provisions pour imprévus physiques.

Le BE doit se baser sur les critères hydrauliques pour le dimensionnement de l’ensemble des ouvrages. Il doit faire des propositions en préparant des plans d’ouvrages types et spéciaux envisagés et transmettre un bref mémoire technique sur les notes de calculs.

Dans le cadre de cette étude d’exécution le BE devra remettre :

* le plan des situations au 1:1000,
* les plans descriptifs au 1:50 de tous les ouvrages,
* Les plans de détails des ouvrages types.

## Volet D : Elaboration DAO

Si les résultats de l’étude de faisabilité se sont avérés concluants, les dossiers d’appel d’offres (DAO) seront rédigés et soumis à l’appréciation de World Vision.

1. **Volet E** : Assistance lors de la passation du marché des travaux, Surveillance et Contrôle des travaux

Le Prestataire assistera le Client dans la conduite du processus d’appel d’offres notamment dans la phase de montage des offres par les soumissionnaires ainsi que lors de l’évaluation des offres.

Quant à la mission de surveillance et contrôle des travaux elle a comme objectifs majeurs de :

* La supervision générale de l’exécution des travaux,
* Le contrôle technique de la qualité des travaux en conformité avec les documents contractuels et les règles de l’art,
* La réception des équipements techniques et des travaux,
* Le rapportage du déroulement des chantiers relatifs aux travaux.

Cette mission comportera les activités suivantes :

* L’activité 1 porte sur *la vérification du respect des conditions administratives et techniques* définies dans le contrat d’entreprise ;
* L’activité 2 porte sur *le contrôle et la vérification du respect de l’ensemble des plans* réalisés pour une bonne exécution des travaux ;
* L’activité 3 porte sur *le contrôle et la supervision proprement dite des travaux sur les sites, ainsi que sur l’ensemble des activités de suivi administratif, financier et de coordination du projet par le consultant*.

# 5 OFFRE DU Prestataire

Le Prestataire proposera une offre technique et une offre financière.

L’offre technique comptera entre autres une brève description de la méthodologie de travail, l’organisation de l’équipe du consultant, les moyens techniques mobilisables ainsi qu’un planning détaillé pour l’exécution des études en cohérence avec la note méthodologique et ne dépassant le délai prévisionnel mentionne dans les présents TDRs.

L’offre financière devra inclure tous les couts relatifs à la mission du consultant décrite dans les présents TDRs. Elle sera détaillée suivant les chapitres et fera apparaitre distinctement les couts liés à la phase études et les couts liés à l’assistance pour la passation des marches, la surveillance et le contrôle des travaux.

# 6 SOURCE DE FINANCEMENT

L’étude est financée par l’ONG World Vision à travers le projet BHA.

# 7 UTILISATION DES RAPPORTS

Les rapports et DAO sont utilisés pour la mise en œuvre des travaux retenus dans la limite du budget disponible.

Tous les supports (plans, fichiers…) restent la propriété de World Vision.

# 8 MODALITES DE PAIEMENTS

A titre indicatif, voilà les échelonnements de paiement proposés :

1. Paiement de 30% du montant total de l’offre représentant l’avance de démarrage à cautionner a 100% par une banque reconnue de la place ;
2. Paiement de 70% restant après validation des rapports et DAO par World Vision.

# 9 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le prestataire reste engagé par son offre pendant une durée de 60 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

# 10 COÛTS DES PRESTATIONS

Les frais du prestataire couvriront les honoraires, les déplacements et perdiems du personnel affecté à l’étude, les couts de la logistique ainsi que tous les autres coûts directs et indirects supportés par le prestataire.

Les frais des transports, de reproduction des documents et tous les équipements divers nécessaires pour la bonne exécution des études seront spécifiés par le Prestataire.

# 11 DEROULEMENT DE LA MISSION

Le Prestataire est tenu de procéder à un compte rendu oral et écrit à World Vision à chaque étape de la mission. Les résumés, les conclusions et les recommandations seront données dans les rapports et transmis au Maître d'Ouvrage.

# 12 DELAI D’EXECUTION

Le délai prévisionnel d’exécution des études est **de soixante jours (60) jours maximums** à partir de la date de notification de l'ordre de service pour commencer les travaux.

# 13 RAPPORTS

Les rapports doivent être concis et rédigés d’une manière claire et compréhensible.

* Rapports provisoires :

Les rapports provisoires sur les études de faisabilité seront établis en trois (3) exemplaires et transmis à World Vision au plus tard trois (3) semaines après la notification de l’ordre de service pour commencer les travaux. Une version électronique du rapport sera jointe.

Le Maître d'Ouvrage aura 3 jours pour l’approbation des documents provisoires.

* Rapport final :

Le Prestataire disposera de 7 jours pour présenter le rapport final en trois (3) exemplaires sur l’étude de faisabilité.

Le DAO provisoire sera transmis ensemble avec le rapport final. Le Prestataire établira et transmettra à World Vision les DAO spécifiques provisoires en trois (3) exemplaires.

Celui-ci disposera de 3 jours pour l’amendement du document.

Le Prestataire disposera de 2 jours pour présenter les DAO en nombre suffisant dans leur version finale.

***Dans tous les cas, le Prestataire remettra les contre-calques correspondants ainsi que les programmes et notes de calculs et plus généralement tous les éléments permettant de reconstituer les documents****.*

# 14 EQUIPE DU PRESTATAIRE

Le Prestataire doit constituer une équipe capable de conduire tous les aspects de la mission dans le respect des règles de l’art. Les profils suivants sont donnés à titre indicatif et constitue un minimum :

* Un Ingénieur hydraulicien, chef de projet, avec au moins 10 ans d'expérience, capable d’assurer la coordination et la supervision de l’ensemble du projet et responsable du rapport final,
* Un Hydrogéologue, capable d’interpréter les essais de pompages en vue d'installation des pompes immergées, électriques ou solaire.
* Un Socio-économiste, avec une expérience solide dans le domaine de l'hydraulique, ayant conduit des enquêtes dans le cadre des projets similaires,
* Un Topographe expérimenté capable de conduire des travaux complets de topographie jusqu'à l'établissement des cartes avec courbes de niveau.

Les expériences du personnel du Prestataire dans le domaine de l’adduction d’eau et en hydrogéologie seront déterminantes.

En tout état de cause, le Prestataire organisera son personnel de manière à répondre aux exigences de la présente étude.